DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.026

Désignation de représentants de GrandAngoulême au Sybra et à Calitom

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **59**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :
Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :
Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):
Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Jean-Philippe POUSSET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025.03.026

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYBRA ET A CALITOM

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILÉ

Enjeux :[99999 -9) NON VENTILÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : partenariat multi-acteurs

En 2020, Damien Forestas, conseiller municipal de la commune de Claix, a été élu par le conseil communautaire pour représenter GrandAngoulême dans des organismes extérieurs à l'agglomération.

Suite à sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal de Claix, il convient de procéder à son remplacement dans les syndicats suivants :

- Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois – SyBRA : un suppléant ou une suppléante,
- Syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers - Calitom : un titulaire ou une titulaire.

Pour les désignations dans ces deux syndicats mixtes, le code général des collectivités territoriales (article L5711-1 pour les syndicats mixtes fermés et article L.5721-2 pour les syndicats mixtes ouverts) précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

De plus, les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Je vous propose donc :

D'ELIRE un représentant suppléant ou une représentante suppléante de GrandAngoulême au comité syndical du SyBRA (syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois) :

Monsieur le Président propose la candidature de Dominique PEREZ (commune de CLAIX).

En l'absence d'autres candidatures, Dominique PEREZ est désigné représentant suppléant de GrandAngoulême au SyBRA.

De plus, je vous propose :

D'ELIRE un ou une titulaire au comité syndical de CALITOM (syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers) :

Monsieur le Président propose la candidature de Dominique PEREZ (commune de CLAIX).

En l'absence d'autres candidatures, Dominique PEREZ est désigné représentant titulaire de GrandAngoulême au comité syndical de CALITOM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025